

Séance du 4 mai 2023

Délibération n° 2023_32

L'an deux mille vingt-trois, le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 avril 2023

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile.
Etaient absents : DANDRÉ Fabien, RENARD Jeanne et SÉRÉ Sandrine.

Objet : gratification d'une stagiaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une convention de stage avec l'ALPI la Mairie a accueilli une stagiaire, du 25 janvier 2023 au 28 avril 2023 (170 heures) afin qu'elle bénéficie d'une mise en situation en milieu professionnel pour une préparation au Diplôme Universitaire Carrières territoriales en milieu rural. Il propose de gratifier le travail réalisé par cette stagiaire, tout en précisant qu'en dessous de l'équivalent de deux mois de stage consécutifs (soit 308 heures) il n'est pas obligatoire d'indemniser les stagiaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le versement d'une gratification d'un montant de 400 € à la stagiaire, pour le travail qu'elle a effectué durant son stage du 25 janvier 2023 au 28 avril 2023,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Saint-Martin-d'Oney, le 15 mai 2023
Le Maire,
Philippe SAËS

